



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 24 septembre 2018 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

**Étaient présents** : Jean-Michel VORGER ; Annie RELIER ; Marie GUNIE ; Jean-Christophe GROGNIET ; Samuel LEDANOIS ; Julie PONT ; Annie RELIER-TISSERAND ; Sylvie THOMAS ; Annie VANDEKERCKHOVE ;

**Représentés** : Jean-Louis BAZIN par Annie RELIER ; Jean-Christophe MARTIN par Jean-Michel VORGER ; Erika PIANI par Sylvie THOMAS. Mathieu CHENAL par Marie GUNIE

**Excusés** : Pierre MERMIN

Le Conseil a choisi pour secrétaire Julie PONT

Le compte rendu du 2 juillet 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal présentent leurs condoléances à Monsieur Samuel LEDANOIS suite au décès de sa maman.

### FINANCES

#### 1 – DM 4

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'effectuer des modifications sur le budget dépenses d'investissement et de fonctionnement 2018, qui s'équilibrent à 0€.

#### 2 – SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal **DECIDE** l'attribution des subventions suivantes :

- 1 000 € à l'association des commerçants
- Participation de 7 200 € pour l'organisation de la Spartan Race 2018

### URBANISME / FONCIER

#### 1 – OUVERTURE A L'URBANISATION ZONE AU PRE 2

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la zone AU Pré 2 a pour objet la réalisation d'habitat mixte (hébergements touristiques marchands durables) associés à des commerces et services de proximité. L'objectif est d'apporter un produit touristique complémentaire à celui existant sur Valmorel, plus proche de la ruralité et de l'échelle des villages, connecté au domaine skiable, et revalorisant le berceau historique du domaine skiable de Valmorel.

Cette zone AU complète l'urbanisation existante de La Charmette et du Crey et s'inscrit dans une volonté d'apport d'hébergements touristiques gérés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, Décide d'ouvrir à l'urbanisation la zone AU Pré 2.

#### 2 – CESSION GRATUITE BOUVIER Bertrand à Commune

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition de cession gratuite de M et Mme BOUVIER Bertrand à la commune afin de régulariser l'emprise foncière située entre le four et le bassin à 40 Planes : M et Mme BOUVIER Bertrand cèdent gratuitement à la commune partie de la parcelle ZD 463 pour 9m<sup>2</sup>.

Les frais d'établissement des documents d'arpentage et les frais d'établissement de l'acte notarié seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, Approuve l'échange proposé



# Les Avanchers Valmorel

## 3 – ACQUISITION à MURAT Bernard

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la proposition de la commune à Monsieur MURAT Bernard, pour l'acquisition de foncier pour les besoins d'un projet de construction d'une hélistation conforme aux lois et règlements nationaux en vigueur. Le conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition foncière de la parcelle cadastrée ZY 301 lieu-dit « Le Château », d'une superficie de 1 448 m<sup>2</sup>, au prix de 2 172.00 €. Précise que les frais d'actes notariés seront à la charge de la collectivité.

## 4 – PROTOCOLE EXCLUSIVITE AMENAGEMENT BOIS DE LA CROIX

Afin de permettre à la société XXL GREEN GENERATION d'étudier les conditions de réalisation de son projet sur les parcelles E 759 / E 761 / 232 et 290 sises lieu-dit « Le Bois de la Croix », la commune de Les Avanchers-Valmorel s'engage, pendant la durée du présent protocole à :

- n'entreprendre aucune négociation concurrente et à ne répondre à aucune sollicitation ni à aucune offre émanant d'un tiers concernant le même immeuble,
- à ne signer aucun protocole ou promesse de vente avec aucun tiers,
- si aucune promesse de vente n'était régularisée entre les parties, à l'issue de la période protocolaire, ne pas utiliser et ne pas transmettre à des tiers, les documents de travail, plans, diagnostics, recherches, études, sondages établis par la société XXL GREEN GENERATION ou par des prestataires qu'elle aurait mandatés sauf au cas où la collectivité aurait racheté lesdits documents.

## 5 – CONVENTION LOI MONTAGNE SCI D'HONDT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de construction d'un ensemble de 2 chalets, espace bien-être, piscine extérieure et Poolhouse au Crey, destiné à offrir des hébergements touristiques. Compte tenu de l'importance du projet, l'opérateur et la commune se sont rapprochés afin de formaliser les convergences d'intérêts des différents partenaires dans le cadre d'une convention au titre de l'article L342-1 et suivant du Code du Tourisme. Ce projet de convention liste les obligations et engagements réciproques des partenaires ainsi que les sanctions en cas de défaillance des parties : Caractéristiques du projet : gestion locative, Période d'ouverture : été et hiver ; Durée de validité de la convention : 18 années à compter de l'achèvement du projet immobilier ; Sanctions financières. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer cette convention, et le charge de son application.

## PERSONNEL

### 1 – MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Suite à la réorganisation et l'attribution de nouvelles tâches au service Accueil – Point poste de la mairie, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois au 01 octobre 2018, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- La suppression d'un emploi de Adjoint administratif – 21 heures hebdomadaires
- La création d'un emploi de Adjoint administratif – 28 heures hebdomadaires.

### 2 – CREATION EMPLOIS SAISONNIERS

Afin d'anticiper au mieux la saison d'hiver et trouver le personnel adéquat, le conseil décide la création : du lundi 03 décembre 2018 au dimanche 21 avril 2019

- de 6 emplois d'Adjoints techniques – ouvrier polyvalent aux services techniques – IM 325
- de 6 emplois d'Adjoints techniques – ouvrier polyvalent aux services techniques - IM 354

Service Police Municipale, 2 emplois d'ASVP - IM 325 du lundi 17 décembre 2018 au dimanche 14 avril 2019



# Les Avanchers Valmorel

## AFFAIRES GENERALES

### 1 – CONVENTION CDG intervention sur dossiers de retraite

M. le Maire expose au conseil municipal le projet d'avenant à la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le contrôle des dossiers de retraite à demande. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant prolongeant pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la convention initiale.

### 2 – CONVENTION CDG service de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'aide au calcul des allocations chômage. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

### 3 – CONVENTION CAPTAGE SOURCE ET CONDUITE D'EAU EN FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire sort de la salle.

Madame le 1<sup>er</sup> adjoint informe le conseil que la commune est amenée à signer des conventions d'occupation de terrain pour le captage de source et le passage de conduites d'eau dans la forêt communale pour l'alimentation de chalets d'alpage. Madame le 1<sup>er</sup> adjoint présente au conseil municipal le projet de renouvellement de la convention établie avec l'ONF et Monsieur Gérard VORGER pour l'alimentation d'un chalet Hameau de Grange Neuve sur la parcelle E 659, parcelles forestières F. Cette convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et est conclus pour une durée de 12 ans. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire entre dans la salle.

### 4 – FUSION FORETS COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le conseil que la forêt communale fait l'objet de 2 plans d'aménagement : un premier pour la forêt communale des Avanchers (pour une superficie de 537.27 ha) et un second pour la forêt communale de La Rupéry (pour une superficie de 113.51 ha). La fusion des forêts communales de La Rupéry et des Avanchers permettrait l'établissement d'un seul document d'aménagement et une gestion forestière identique mais administrativement facilitée. Le conseil municipal approuve la fusion des deux forêts actuelles Les Avanchers-Valmorel et Les Avanchers-La Rupéry en une seule ; ainsi que la production d'un seul document d'aménagement au lieu de deux.

### Le conseil entend:

*Monsieur le Maire* informe le conseil de :

- Signature d'une convention avec Orange pour le remboursement des travaux d'extension des réseaux Télécom
- Contrat avec la société Nouvel Œil pour la réalisation du nouveau site internet de la mairie
- Renouvellement du contrat avec le groupement AMS/ROUSSELIN pour le transport sanitaire des blessés sur piste
- Recrutement d'un chef de poste de Police Municipale à compter du 15 octobre 2018
- Le dossier de dénomination des voies sur la commune va être prochainement validé, la pose des plaques de rue débutera entre fin 2018 et début 2019
- Fleurissement : Le conseil renouvelle ses remerciements aux bénévoles qui font un travail remarquable pour le fleurissement de la commune. Au vu des retours positifs des habitants et des encouragements du Jury départemental, il est envisagé le recrutement d'un saisonnier qui serait dédié uniquement à l'entretien des fleurs, massifs ....

*La séance est levée à 23h10*

### INFORMATION : RECHERCHE LOCATION SAISONNIERE 2018/2019

Si vous avez un appartement disponible à la location pour l'ensemble de la saison d'hiver 2018/2019, merci de contacter l'espace saisonniers de Valmorel au 06 87 83 71 13.

Mairie  
Chef Lieu - 73260 Les Avanchers-Valmorel  
Tél. : 04 79 09 83 27  
mairie@valmorel.com

